



JUSTIFICATIFS A PRODUIRE

Régime Frais de Santé des salariés agricoles non cadres de l'Hérault

| | |
|--|--|
| Salarié, ex-salarié, retraité | Copie de l'attestation papier d'immatriculation au Régime obligatoire (Vitale) + RIB |
| Conjoint | Copie de l'attestation papier d'immatriculation au Régime obligatoire (Vitale), s'il est lui-même l'assuré social |
| Concubin – Partenaire de PACS à charge au sens du Régime obligatoire | Justificatif de vie commune sous la forme d'une quittance de loyer, facture EDF ou copie du contrat de PACS + Copie de l'attestation papier d'immatriculation au Régime obligatoire (Vitale) s'il est lui-même l'assuré social |
| Enfant à charge au sens du Régime obligatoire | Attestation d'immatriculation au Régime obligatoire (Vitale) du salarié ou de son conjoint, concubin ou partenaire de PACS justifiant de la qualité d'ayant droit. |
| Enfant jusqu'à leur 26ème anniversaire qui poursuit ses études | Certificat de scolarité ou copie carte d'étudiant à fournir chaque année + Copie de l'attestation papier d'immatriculation au Régime obligatoire (Vitale) du régime étudiant |
| Enfant jusqu'à leur 26ème anniversaire sous contrat d'apprentissage | Copie du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation + Copie de l'attestation papier d'immatriculation au Régime obligatoire (Vitale) + dernier bulletin de salaire |
| Sans limitation d'âge pour l'enfant atteint d'une infirmité | Tout justificatif (notification de l'invalidité, attestation versement de l'AAH,...) |

La mutuelle se réserve par ailleurs le droit de réclamer toute autre pièce justificative complémentaire.